



ÉTUDIANT IMMIGRANT

Conditions d'admission selon votre situation

Pour les **citoyens canadiens nés à l'extérieur du Canada ou les résidents permanents**, les conditions d'admission sont les mêmes que celles des étudiants nés au Québec. Ainsi, vous devez avoir obtenu l'équivalent du diplôme d'études secondaires (DES).

Les personnes **détentrices d'un visa étudiant** ne peuvent être admises au Cégep à distance.

Vous devez prendre connaissance des sections suivantes de notre site à **cegepadistance.ca** avant de transmettre votre demande d'admission :

- Conditions d'admission ;
- Périodes d'inscription ;
- Matériel pédagogique obligatoire ;
- Frais à déboursier.

Équivalence de scolarité pour des études réalisées à l'extérieur du Canada

Si vous avez effectué des études à l'extérieur du Canada, vous devez fournir, avec la preuve de votre statut au Canada, une attestation de scolarité émise par un service d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Vous pouvez adresser votre demande d'attestation au Cégep à distance. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir tous les documents pertinents à l'étude de votre scolarité : diplômes et relevés de notes, dont ceux des 10^e, 11^e et 12^e années. Vos documents doivent être en français ou en anglais. S'il s'agit d'une traduction, celle-ci doit avoir été effectuée par un traducteur agréé et doit être accompagnée de la copie des documents originaux. Vous devez également effectuer votre paiement par carte de crédit Visa ou Mastercard (voir Frais à déboursier à **cegepadistance.ca/frais**).

Vous pouvez également obtenir une évaluation comparative délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (514 864-9191 ou 1 877 864-9191). Des renseignements supplémentaires sont publiés sur le site du MIFI à **www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/vivre-quebec/education/evaluation-comparative.html**.

Le Cégep à distance peut, selon le cas, vous imposer la passation d'un test de classement en français.





Frais à déboursier selon votre situation

Les **citoyens canadiens et les résidents permanents qui demeurent au Québec** doivent faire parvenir des documents attestant leur résidence au Québec au Cégep à distance et déboursier les frais réguliers.

Consultez cegepadistance.ca/frais.

Les **citoyens canadiens ou les résidents permanents qui ne peuvent se qualifier en tant que résidents du Québec** doivent déboursier des droits de scolarité spécifiques à leur situation.

Consultez cegepadistance.ca/frais.

Aide financière aux études

Selon votre situation, vous pourriez être admissible aux prêts et bourses.

Consultez cegepadistance.ca/pretssetbourses.

ÉTUDIER AU CÉGEP À DISTANCE EN UN COUP D'ŒIL

- Des études à votre rythme, où vous voulez, quand vous voulez
- Inscription en ligne en tout temps
- Accompagnement par un tuteur et soutien dans votre cheminement scolaire par l'équipe du Cégep à distance
- Jusqu'à trois mois pour passer les évaluations après la correction de votre dernier devoir
- Connexion Internet et ordinateur requis
- Aide financière aux études possible selon votre admissibilité

Pour connaître le fonctionnement du Cégep à distance et les conditions d'admission ou pour consulter la description des cours et les frais à déboursier, visitez notre site Web à cegepadistance.ca ou parcourez notre *Guide de choix de cours* à cegepadistance.ca/guide.

Des questions?
+1 514 864-6464
infoscol@cegepadistance.ca

Inscription en tout temps
à cegepadistance.ca

Imprimez des copies supplémentaires de ce document à cegepadistance.ca/outils.